



**la Plagne Tarentaise**

*Le journal  
du conseil*

**03 janvier 2023**



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE  
LA PLAGNE TARENTOISE**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 03 janvier à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile, Courtois Michel, Crétier Bertrand, De Miscault Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miché Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Silvestre Jean-Louis, Veniat Daniel Jean

Excusés :

Dussuchal Marion (Pouvoir à Hanrard Bernard), Rochet Romain (Pouvoir à Bérard Patricia), Tresallet Gilles (Pouvoir à Benoit Nathalie), Valentin Benoit (Pouvoir à Boch Jean-Luc), Vibert Christian (Pouvoir à Silvestre Jean-Louis)

Absente : Villien Michelle

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne Faggianelli est élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente ses vœux pour l'année 2023 à l'ensemble des élus.

### ORDRE DU JOUR

**Administration générale :** 1. Proposition de mise en sommeil du centre d'incendie et de secours de Montchavin

Finances : 2. Tarification des annonces publicitaires des cinémas de La Plagne Tarentaise, 3. Abroge et remplace – Harmonisation des tarifs des salles, 4. Décision modificative n°2 BP 2022 Budget Général La Plagne Tarentaise, 5. Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables- Budget EAU La Plagne Tarentaise

**Marchés publics – subventions :** 6. Demande de subvention pour la création d'aires de jeux, 7. Demande de subvention pour la création d'un sentier à thème autour de Macot, 8. Demande de subvention pour la réhabilitation du chalet du Bresson, 9. Demande de subvention pour la rénovation du chalet du Mont Rosset, 10. Demande de subvention pour l'achat et l'aménagement du cabinet médical des Coches

**Ressources humaines :** 11. Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents, 12. Changement de service et refacturation à la régie de transport de personnes – hiver 2022- 2023, 13. Indemnités des élus, 14. Désignation des représentants des élus au comité social territorial de la commune de la Plagne Tarentaise

**Informations :** Liste des MAPA, compte-rendu des décisions

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 06 décembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

# Administration Générale

## 1. PROPOSITION DE MISE EN SOMMEIL DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MONTCHAVIN

Monsieur Xavier Mliché, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que la commune mettait à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS), par convention du 27 décembre 2000, un Centre d'Incendie et de Secours (C.I.S) à Montchavin, dans un bâtiment abritant des garages communaux.

Il ajoute qu'une campagne d'information et des réunions ont été organisées durant l'été et l'automne 2022, afin de procéder au recrutement de sapeurs-pompiers volontaires qui seraient affectés à ce CIS.

Il rappelle que les effectifs actuels recrutés ne permettant plus le maintien de ce CIS à Montchavin, la commune souhaite aménager le bâtiment mis à disposition du SDIS afin de permettre l'agrandissement et la mise aux normes sanitaires et de sécurité du centre technique municipal de Montchavin, suite aux décisions prises lors du Comité Hygiène et Sécurité au Travail du 10 février 2022.

Monsieur Daniel-Jean Véniat propose ainsi la mise en sommeil du CIS à compter du 31 janvier 2023 auprès la Préfecture de la Savoie.

Il ajoute qu'en cas de recrutements à venir, la collectivité étudierait de nouveau la possibilité de réaliser des travaux d'aménagement d'une caserne à Montchavin.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise qu'à la suite de l'analyse du SDIS de la Savoie et du CIS de Bourg-Saint-Maurice, il ressort que 8 personnes sont requises afin d'organiser un roulement et une astreinte pour le CIS de Montchavin mais n'ayant plus qu'un seul volontaire, il n'était pas possible de poursuivre le processus, d'où cette proposition de mise en sommeil.

Monsieur le maire signale que cette mise en sommeil ne signifie pas que le site ferme définitivement et mentionne que malgré une forte mobilisation (communication, réunions publiques), le nombre de candidats n'était pas suffisant pour maintenir l'ouverture du site.

Il ajoute que ce sont les secours du centre de Bourg-Saint-Maurice qui interviendront.

Monsieur Richard Broche s'étonne de la décision du SDIS pour une station de 10 000 lits touristiques et s'oppose à la mise en sommeil du CIS de Montchavin qui, pour lui, s'apparente plutôt à une fermeture définitive.

Il mentionne que l'absence d'un médecin et désormais des pompiers sur Montchavin Les Coches n'est pas à la hauteur de l'engagement politique.

Il demande aux élus présents de réfléchir aux conséquences de cette mise en sommeil.

Monsieur le maire souligne l'investissement fourni pour tenter de maintenir le site ouvert et tient à rappeler que depuis trois ans, les interventions sont effectuées presque exclusivement par les pompiers de Bourg-Saint-Maurice, en raison de la présence d'un unique pompier volontaire à Montchavin qui ne peut intervenir seul.

Il invite le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire », représenté par monsieur Richard Broche, à présenter des solutions et à s'investir dans les dossiers, plutôt que de reprocher les décisions proposées.

Monsieur Richard Broche met en évidence le droit d'expression pour tous les élus.

Madame Isabelle Girod-Gedda indique que la campagne de communication n'évoquait à aucun moment la suppression du CIS de Montchavin aux habitants.

Elle ajoute que les pompiers volontaires restants n'ont pas été prévenus de cette fermeture alors qu'ils attendaient leur formation.

Elle mentionne que monsieur Daniel-Jean Véniat avait avancé le fait que l'activité des moniteurs de ski était incompatible avec le volontariat en centre de secours mais elle tient à rappeler que la majorité des interventions ont lieu entre 18h et 23h.

Madame Isabelle Girod-Gedda demande ensuite qu'on lui partage les devis établis pour aménager le local qui pourrait accueillir la future caserne, puisque c'est une simple mise en sommeil, et s'étonne que ce projet de rénovation n'apparaisse pas dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Madame Isabelle Girod-Gedda déplore le fait de se retrouver devant le fait accompli et s'interroge sur l'utilité des conseils municipaux, les décisions étant prises lors des municipalités. Elle tient à ce que la majorité assume cette fermeture et regrette que des Bellentrains acceptent cette décision.

Monsieur le maire rappelle de nouveau qu'il ne s'agit pas d'une fermeture mais d'une mise en sommeil.

Il explique ensuite que le nombre de pompiers nécessaires pour le fonctionnement du CIS de Montchavin est imposé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et non par la commune et insiste sur les multiples tentatives de cette dernière pour trouver des pompiers, en vain.

Monsieur le maire tient à rappeler que la responsabilité des élus peut être engagée lorsqu'une commune ne tient pas compte des préconisations du SDIS et ajoute que la fermeture d'un centre de secours n'est pas non plus décidée par les élus mais par le Ministère.

Il indique ensuite que le PPI sera bien évidemment modifié pour permettre les investissements nécessaires à la création d'un nouveau CIS, dans le cas où un plus grand nombre de sapeurs-pompiers seraient présents sur Montchavin Les Coches.

Monsieur Daniel-Jean Véniat précise que lorsque les personnes volontaires se sont inscrites auprès du SDIS, la commune n'intervient plus dans le processus de recrutement et d'information, comme celle de la mise en sommeil d'un centre.

Monsieur le maire ajoute que lors de la réunion avec le SDIS, il a bien été stipulé qu'un minimum de 7 à 8 pompiers était obligatoire pour maintenir le CIS de Montchavin.

Madame Isabelle Girod-Gedda pense que cette mise en sommeil est précipitée et revient sur sa demande d'informations sur les travaux envisagés pour la future caserne (montant, durée des travaux).

Elle s'interroge sur la capacité et la réactivité à proposer un local dans le cas où le nombre de pompiers volontaires serait suffisant.

Madame Isabelle Girod-Gedda déplore cette décision concernant la fermeture du CIS de Montchavin qui a été prise par la majorité, sans discussion préalable en commission.

Monsieur le maire indique que le Centre Technique de Montchavin a été déclaré insalubre et que sa remise en état, qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps, a été validée afin d'éviter les problèmes d'hygiène et de sécurité.

Il explique qu'une réunion avec le SDIS a ensuite été organisée afin d'étudier la possibilité de maintenir le CTM et le CIS au même endroit mais ce n'était pas réalisable.

Ils ont donc cherché un nouveau local pour le CIS et un pré-chiffrage a été réalisé pour la transformation de l'ancienne boîte de nuit de l'ordre de 250 à 350 K€.

Monsieur le maire ne voit cependant pas l'intérêt de présenter ce projet de travaux puisqu'à ce jour, il ne sera pas exploitable, faute de volontaires pour le faire fonctionner.

Madame Isabelle Girod-Gedda tient à faire remarquer qu'elle n'a jamais été prévenue de la fermeture du CIS de Montchavin en commission RH.

Elle déplore ensuite que cette fermeture survienne en même temps que l'absence d'un pharmacien et d'un médecin à Montchavin Les Coches et signale avoir mis en relation un potentiel médecin avec monsieur Daniel-Jean Véniat.

Monsieur Daniel-Jean Véniat regrette qu'un amalgame soit fait entre la mise en sommeil du CIS de Montchavin et l'absence d'un médecin et d'un pharmacien.

Il explique avoir essayé de négocier l'ouverture de la pharmacie de Montchavin mais sa demande reste actuellement sans retour.

Il ajoute travailler avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la distribution en soirée de médicaments sur ordonnance par une pharmacie de Bourg-Saint-Maurice et regrette qu'aucune autre pharmacie ne puisse venir en aide.

Monsieur Robert Astier demande si le pharmacien ayant vendu son officine à Plagne Bellecôte a été contacté.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique avoir contacté toutes les pharmacies de La Plagne et d'Aime qui n'ont pu répondre favorablement, faute de personnel.

Il ajoute qu'elles ont également toutes donné leur accord pour que le dépôt de médicaments soit assuré par la pharmacie des Cimes à Bourg-Saint-Maurice.

Monsieur Michel Courtois indique que la propriétaire de la pharmacie de Montchavin, devrait être mise en relation avec le pharmacien évoqué par monsieur Robert Astier.

Madame Odile Buthod-Ruffier explique que la pharmacie d'Aime ne peut pas aider, puisqu'ils sont déjà contraints de fermer le samedi, par manque de personnel.

Monsieur le maire tient à faire remarquer que beaucoup de problèmes non traités, resurgissent à Montchavin Les Coches.

Madame Maryse Buthod souligne que la pharmacie relève du domaine privé.

Monsieur le maire concède et demande de ce fait, les raisons pour lesquelles les élus peuvent être tenus pour responsables de l'absence de pharmacien.

Madame Maryse Buthod reproche à monsieur le maire d'accuser l'ancienne municipalité de Bellentre de ne pas avoir traité ce problème auparavant.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur Daniel-Jean Véniat indique que le CIS possède un système de communication radio ainsi qu'un véhicule d'assistance aux blessés (VSAB) et met en évidence le fait que ce centre n'est plus opérant en l'état.

Monsieur le maire signale que le centre de secours de La Plagne Altitude ne fonctionne plus à l'année mais exclusivement pendant la saison d'hiver et la saison d'été et rappelle, suite à la remarque de monsieur Robert Astier, que les commissions sont ouvertes à tous.

Madame Isabelle Girod-Gedda souhaite participer aux municipalités puisque, selon elle, il s'agit du centre des décisions.

Monsieur le maire tient à rappeler que la municipalité représente la majorité : ayant perdu aux élections, la minorité ne peut donc y participer.

Madame Isabelle Girod-Gedda signale que les élus de la minorité ne sont pas les bienvenus partout.

Monsieur le maire rétorque que la majorité résulte du fonctionnement d'une collectivité par rapport à une démocratie. Monsieur Daniel-Jean Véniat mentionne que le centre de secours n'est pas de la responsabilité de la commune, tout comme la pharmacie qui est une officine privée.

Il ajoute cependant qu'il s'investit énormément afin de retrouver un médecin et un pharmacien et tient à souligner l'importance d'avoir ces professionnels de santé au sein de la station.

Il croit nécessaire de préciser que l'actuelle pharmacienne a deux acquéreurs potentiels qui pourraient donner suite, sous réserve de la présence d'un médecin.

Madame Isabelle Girod-Gedda craint que la station ne puisse

être maintenue en commune touristique avec l'absence d'une pharmacie, d'un médecin et prochainement du centre de secours.

Monsieur le maire rappelle que la station est classée commune touristique au nom de La Plagne Tarentaise depuis 2016 et que même sans pharmacie et sans médecin sur la station de Montchavin Les Coches, la commune restera classée.

Madame Isabelle Girod-Gedda rétorque que les clients seront certainement ravis de se déplacer à St Foy pour un médecin, comme cela a été le cas pendant les vacances de Noël. Monsieur le maire l'invite à trouver des solutions plutôt que de toujours critiquer.

Le conseil municipal décide de proposer la mise en sommeil du centre d'incendie et de secours de Montchavin à compter du 31 janvier 2023 auprès la Préfecture de la Savoie.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert Astier – Richard Broche – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

Monsieur Xavier Miché réintègre la séance.

## Finances

### 2. TARIFICATION DES ANNONCES PUBLICITAIRES DES CINÉMAS DE LA PLAGNE TARENTEISE

Madame Evelynne Faggianelli indique qu'au vu de l'intérêt suscité de la part des annonceurs depuis l'avènement du numérique, il convient de fixer les tarifs relatifs aux annonces publicitaires dans les cinémas :

Produits	Saison Plagne Centre	Saison Montchavin	Saison 2 écrans	5j/7 Du lundi au vendredi	2 jours/ semaine
Diapo 10 sec.	400 €	300 €	600 €	- 20 %	- 30%
Vidéo 20 sec	500 €	400 €	700 €	- 20 %	- 30 %
Vidéo 30 sec.	700 €	600 €	900 €	- 15 %	- 30 %
Vidéo 1 min.	1 500 €	1 200 €	2 000 €	- 15 %	- 30 %

Elle précise que les coûts de production sont à la charge du client.

Le conseil municipal approuve les tarifs, tels que présentés. (Votants : 28, pour : 28)

### 3. ABROGE ET REMPLACE — HARMONISATION DES TARIFS DES SALLES

Madame Patricia Bérard mentionne que la présente délibération annule et remplace la délibération 2022-220.

Elle met en évidence la nécessité de déterminer les conditions dans lesquelles les salles de La Plagne Tarentaise doivent être utilisées par les usagers qui en sollicitent la location ou le prêt et propose d'approuver une tarification moins élevée pour les salles situées en vallée.

Le conseil municipal approuve la convention ainsi que la mise à jour des tarifs de locations des salles telles que présentées.

(Votants : 28, pour : 28)

## 4. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BP 2022 BUDGET GÉNÉRAL LA PLAGNE TARENTOISE

Madame Patricia Bérard explique que cette décision modificative permet des ajustements budgétaires, afin de maintenir la sincérité budgétaire pour le budget général La Plagne Tarentaise.

Elle précise que cette décision modificative concerne principalement des réaffectations de comptes pour permettre la prise en charge des intérêts de l'emprunt structuré des Créolies, le taux d'intérêt de l'échéance de décembre 2022 s'élevant à 9,15%.

Madame Patricia Bérard indique que 60 000,00 € de crédits sont réajustés en fonctionnement.

*Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur le maire mentionne qu'il reste encore deux ans et 4 mois pour le prêt des Créolies, soit jusqu'en 2025.*

*Madame Patricia Bérard ajoute qu'il y aura encore trois échéances importantes ainsi qu'un reliquat sur début 2026.*

*Monsieur le maire tient à faire remarquer qu'il s'agit là du premier effet négatif de 60 000,00 € sur le budget de la collectivité, ce qui montre que les bons choix ont été faits.*

*Madame Patricia Bérard rappelle que suite à une étude, le banquier leur avait conseillé de ne pas reconsidérer ce prêt.*

*Monsieur le directeur général des services précise qu'il s'agit d'un emprunt DEXIA.*

Le conseil municipal approuve les modifications budgétaires pour le budget général de La Plagne Tarentaise 2022 et vote la Décision Modificative n° 2 pour ce budget.

(Votants : 28, pour : 28)

## 5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES- BUDGET EAU LA PLAGNE TARENTOISE

Madame Nathalie Benoit informe de la demande d'admission en non-valeur du service de gestion comptable de la Direction Générale des finances Publiques dressée sur l'état des créances irrécouvrables en date du 20/10/2022.

Elle précise qu'il s'agit de créances communales d'une valeur de 2 009,12 € pour lesquelles les procédures de recouvrement n'ont pu aboutir.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits devenus irrécouvrables pour un montant de 2 009,12 € pour le budget EAU LA PLAGNE TARENTOISE.

(Votants : 28, pour : 28)

## Marchés publics - subventions

### 6. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'AIRES DE JEUX

Madame Myriam Montmayeur informe des projets de création d'aires de jeux sur le territoire de la commune et leurs coûts estimés :

- Aire de jeux de 1 à 3 ans, de 3 à 6 ans et jeux aquatiques à Plagne Centre : 310 630,00 € HT

- Aire de jeux à Montchavin : 50 000,00 € HT

- Aire de jeux des Coches : 68 190,00 € HT

Elle ajoute que ces projets peuvent être subventionnés par le Département de la Savoie, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que par l'Etat et propose donc de les solliciter.

*Monsieur Robert Astier demande s'il s'agit de la même entreprise que celle ayant réalisé les travaux sur Belle Plagne.*

*Monsieur le maire indique qu'il s'agit uniquement de la demande de subvention pour l'instant et qu'aucune entité n'a été désignée.*

*Madame Myriam Montmayeur précise qu'un marché sera lancé pour ces travaux.*

*Pour répondre à monsieur Robert Astier, madame Myriam Montmayeur confirme qu'il y avait eu du retard sur Belle Plagne suite à des problèmes de livraison et de pénurie de matériaux, mais que le site avait tout de même pu ouvrir pour l'été.*

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour la création d'aires de jeux et décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votants : 28, pour : 28)

## 7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN SENTIER À THÈME AUTOUR DE MACOT

Monsieur Bernard Hanrard informe du projet de création d'un sentier sur le thème de la biodiversité autour de Macot et précise que le coût est estimé à 25 000,00 € HT.

Il indique que ce projet peut être subventionné par le Département de la Savoie et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et propose donc de les solliciter.

Monsieur Bernard Hanrard ajoute qu'il s'agit de réhabiliter un sentier déjà existant.

Monsieur Robert Astier demande si ce sentier est celui créé par monsieur Isidore Bérard, ancien maire de la commune.

Monsieur le maire confirme et mentionne qu'il débute au-dessus des terrains de tennis.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur Bernard Hanrard précise que le circuit reprendrait le même itinéraire et ferait 1,5 km avec 9 panneaux sur différents thèmes (animaux, rivière, insectes...).

Monsieur Robert Astier s'interroge quant à l'assèchement de la rivière.

Monsieur Bernard Hanrard indique qu'il s'agit d'un thème général qui gravite autour de l'eau et mentionne que ce sentier sera accessible dès l'été 2023.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour la création d'un sentier sur le thème de la biodiversité autour de Macot et décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votants : 28, pour : 28)

## 8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU CHALET DU BRESSON

Monsieur Jean-Louis Silvestre informe du projet de réhabilitation du chalet du Bresson et indique que le coût est estimé à 365 000,00 € HT.

Il ajoute que ce projet peut être subventionné par le Département de la Savoie et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et propose donc de les solliciter.

*Suite à la question de madame Maryse Buthod, monsieur le maire rappelle que la destination du chalet du Bresson restera en restauration et location de matériels de ski nordique.*

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour la réhabilitation du chalet du Bresson et décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votants : 28, pour : 28)

## 9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DU CHALET DU MONT ROSSET

Monsieur Pierre Ougier informe du projet de rénovation du chalet du Mont Rosset sur le territoire de la commune déléguée de La Côte d'Aime et précise que le coût est estimé à 183 300,00 € HT.

Il indique que ce projet peut être subventionné par l'Europe (FEDER) à hauteur de 35 000,00 € et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 35 000,00 € et propose donc de les solliciter.

*Monsieur Robert Astier demande si les travaux sont envisagés sur l'année 2023.*

*Monsieur Pierre Ougier indique qu'il s'agit là uniquement de la demande de subvention.*

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour la rénovation du chalet du Mont Rosset et décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux. (Votants : 28, pour : 28)

## 10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT ET L'AMÉNAGEMENT DU CABINET MÉDICAL DES COCHES

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe de la cessation d'activité du Docteur Foucault à qui appartient le cabinet médical des Coches et indique qu'un médecin serait prêt à prendre la relève à condition que la commune rachète le cabinet médical et remplace le matériel de radiologie trop vétuste.

Il précise que la valeur d'achat est fixée à 263 000,00 € dont 28 000,00 € de matériels existants et que le montant du matériel de radiologie est estimé à 82 419,00 € HT.

Monsieur Daniel-Jean Véniat mentionne que ces projets peuvent être subventionnés par le Département de la Savoie, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que par l'Etat et propose donc de les solliciter.

*Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur Daniel-Jean Véniat confirme que le logement situé au-dessus de l'école de Montchavin est réservé pour le futur médecin et ajoute que le montant du loyer sera fixé par la commission économie-commerce.*

*Monsieur Daniel-Jean Véniat tient à souligner que le futur médecin ne sera pas logé à titre gratuit.*

Le conseil municipal approuve la demande de subvention pour l'achat du cabinet et du matériel et décide de solliciter les partenaires énoncés afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux. (Votants : 28, pour : 28)

# Ressources humaines

## 11. ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que le conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Monsieur Daniel-Jean Véniat propose donc d'adopter le ta-

bleau des effectifs des emplois permanents.

Le conseil municipal décide d'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité, à compter du 3 janvier 2023, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

## 12. CHANGEMENT DE SERVICE ET REFACTURATION À LA RÉGIE DE TRANSPORT DE PERSONNES – HIVER 2022- 2023

Madame Fabienne Astier rappelle que, par délibération 2018-176 en date du 11 juin 2018, une régie dotée de l'autonomie financière a été créée afin d'assurer un service de transport public sur le périmètre de la commune.

Elle informe de la candidature au poste de chauffeur de la régie d'un agent des services techniques de la collectivité et indique que l'agent assurera ses fonctions à hauteur de 35 heures hebdomadaires du 12 décembre 2022 au 30 mai 2023 inclus.

Madame Fabienne Astier précise que la comptabilisation du salaire de l'agent conduira au remboursement par la Régie de la rémunération de l'agent à due proportion et par conséquent à l'émission d'un titre de recette à l'encontre de la Régie à la fin de la saison d'hiver afin que la totalité des dépenses de personnel de ce service soit retracée au budget annexe.

Le conseil municipal approuve l'affectation d'un agent des services techniques de la commune à la Régie de transport de personnes pour exercer les fonctions de chauffeur de navette, à hauteur de 35 heures hebdomadaires du 12 décembre 2022 au 30 mai 2023 inclus.

(Votants : 28, pour : 28)

## 13. INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur le maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le maire indique qu'en tant que station classée de tourisme, une majoration de 50% est possible.

Il ajoute que le conseil municipal se doit également de fixer les indemnités de fonctions des maires délégués, des adjoints au maire et des conseillers municipaux ayant délégation de fonctions.

Cette délibération intervient suite à la démission d'une adjointe et à son remplacement ainsi qu'à la nomination d'une nouvelle conseillère déléguée.

Monsieur le maire propose ainsi d'allouer les indemnités suivantes qui restent inchangées :

A. Maire

Nom du maire	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
Boch Jean-Luc	3208.74 €	82.4996 %

B. Adjoints titulaires d'une délégation

Bénéficiaires	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
1 <sup>er</sup> adjointe Evelyne Faggianelli	933.45 €	23.9998 %
2 <sup>e</sup> adjoint Xavier Miché	933.45 €	23.9998 %

Bénéficiaires	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
3 <sup>e</sup> adjointe Isabelle Gentil	933.45 €	23.9998 %
4 <sup>e</sup> adjoint Henri Beltrami	933.45 €	23.9998 %
5 <sup>e</sup> adjointe Patricia Bérard	933.45 €	23.9998 %
6 <sup>e</sup> adjoint Gilles Tresallet	933.45 €	23.9998 %
7 <sup>e</sup> adjointe Fabienne Astier	933.45 €	23.9998 %
7 <sup>e</sup> adjoint Romain Rochet	933.45 €	23.9998 %

#### C. Conseillers municipaux titulaires d'une délégation

Bénéficiaires	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
1 <sup>ère</sup> conseillère délégée Myriam Montmayeur	350.04 €	8.9998 %
2 <sup>e</sup> conseiller délégué Michel Gostoli	350.04 €	8.9998 %
3 <sup>e</sup> conseillère délégée Isabelle De Miscault	350.04 €	8.9998 %
4 <sup>e</sup> conseiller délégué Pierre Ougier	350.04 €	8.9998 %
5 <sup>e</sup> conseillère délégée Michelle Villien	350.04 €	8.9998 %

#### D. Maires délégués

Commune déléguée	Nom du maire délégué	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
Bellentre	Daniel-Jean Véniat	1567.42 €	40.3 %
La Côte d'Aime	Jean-Louis Silvestre	1567.42 €	40.3 %
Valezan	Bernard Hanrard	991.79 €	25.5 %

Le conseil municipal approuve les indemnités, telles que présentées.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert Astier – Richard Broche – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda– Guy Pellicier)

## 14. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la délibération n°2022-127 du 7 juin 2022 portant création du comité social territorial et indique que l'Assemblée a décidé de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et à 4 le nombre de représentants suppléants), et de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Le conseil municipal désigne les élus suivants, représentants de la collectivité au Comité Social Territorial :

Titulaires	Suppléants
Jean-Luc Boch	Fabienne Astier
Jean-Louis Silvestre	Bernard Hanrard
Evelyne Faggianelli	Pierre Ougier
Daniel-Jean Véniat	Robert Astier

(Votants : 28, pour : 28)

# Informations

Depuis la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée lors de la séance du 6 juin 2020, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire informe des décisions prises

## LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 22/20	CTM Montchavin			
	Lot 1 - Déconstruction-Maçonnerie-Serrurerie	VORGER TP	52 789,00 €	63 346,80 €
	Lot 2 - Menuiseries extérieures et intérieures bois	MENUISERIE SAVOISIENNE	75 290,24 €	90 348,29 €
	Lot 3 - Cloisons-Doublage-Faux Plafonds- Peinture	SAS ALEX DUCHOSAL	54 270,00 €	65 124,00 €
	Lot 4 : Carrelage-Faïence	SPIE TONDELLA	7 121,90 €	8 546,28 €
	Lot 5 : Sols souples	LOISEL WILLIAM	7 887,00 €	9 464,40 €
	Lot 6 : Electricité-VMC	FIRMELEC	21 326,46 €	25 591,75 €
	Lot 7 : Plomberie- Sanitaire	CLIMA'THERM	23 428,83 €	28 114,60 €
MAPA 22/27	Exploitation patinoire des Coches	AQUICE	66 851,00 €	80 221,20 €
MAPA 22/28	Patinoire Plagne Centre	SYNERGLACE	153 699,48 €	184 439,38 €

## Décisions

Signature des décisions prises depuis le conseil municipal du 6 décembre 2022 :

Date	N° décisions	Objet
28/11/2022	2022-27	Contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – Requête en annulation déposée par M et Mme BERLEAND contre la décision implicite de rejet du 06 octobre 2022 et l'arrêté du 22 juin 2022 accordant un permis de construire à la SAS BMC HOLDING - Saisine de Me Zoé BORY
29/11/2022	2022-28	Contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – Référé suspension et recours en annulation déposé par la société Les Balcons de Belle Plagne contre l'arrêté du 18 octobre 2022 refusant la prorogation du permis de construire accordé le 31 décembre 2015 - Saisine Cabinet d'avocats Paillat Conti Bory



# Questions orales

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » souhaite connaître la procédure à suivre pour consulter, en tant qu'élus minoritaires, les carnets de bord des véhicules de la commune.

Monsieur le directeur général des services explique qu'une liste des véhicules qui les intéresse doit lui être transmise afin qu'il puisse faire passer les copies des carnets de bord correspondants, conformément au règlement intérieur du conseil municipal qui indique que toute demande doit passer par le directeur général.

## Divers

Monsieur Robert Astier demande si la commune a un marché de déneigement avec les communes avoisinantes puisque des engins de Macot auraient été aperçus en train de déneiger la commune voisine.

Monsieur Henri Beltrami s'étonne de cette information et indique qu'il ne voit pas pour quelles raisons les agents déneigeraient ailleurs que notre commune.

Monsieur le directeur général des services demande à monsieur Robert Astier d'apporter des précisions afin de pouvoir effectuer une vérification.

Monsieur Robert Astier signale qu'à l'arrivée des touristes, la route n'était pas déneigée à La Plagne et désapprouve cette intervention hors commune au détriment de la station.

Monsieur le directeur général des services explique que les intervenants ne sont pas les mêmes sur ces deux lieux, ce qui n'a pas dû avoir d'impact.

Monsieur Robert Astier signale ensuite qu'un administré a fait part son mécontentement, n'ayant pas été destinataire de son colis de fin d'année.

Les élus confirment qu'en cas d'absence systématique, les colis ne seraient plus distribués.

Monsieur le maire annonce le départ de monsieur le directeur général des services, suite à sa nomination en tant que Sous-Préfet de Montdidier, par le Président de la République. Monsieur le directeur général des services précise que sa prise de fonction est prévue au 16 janvier 2023 et remercie les élus, les agents et monsieur le maire pour les trois années passées au sein de la collectivité de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h15.

## AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année ! Qu'elle vous apporte bonheur, santé et réussite dans vos projets.

« La raison du plus fort est toujours la meilleure » telle est la devise de Monsieur Le Maire. Ce premier conseil municipal de l'année a tenu toutes ses promesses : nos remarques sont pour lui une atteinte au travail des élus qui ont gagné les élections, et notre édile a été clair : « je décide et vous validez ». Nous avons assisté à un déroulé de critiques, à une louange de lui-même, et oui rien ne le fait douter, tout est le résultat de son implication personnelle. Si nous résumons son analyse concernant son fonctionnement démocratique : acceptez la défaite des élections et taisez-vous...

C'est ainsi que le premier point de l'ordre du jour intitulé « proposition de mise en sommeil du centre d'incendie et de secours de Montchavin » (permettant ainsi d'agrandir les locaux techniques communaux) révèle en fait sa fermeture indiscutable puisqu'à aucun moment il n'a été justifié l'hypothétique déplacement de cette caserne (rien dans le sacrosaint Plan Pluriannuel d'Investissement, ni l'ombre d'un devis démontrant une éventuelle démarche de déplacement du centre). Comme nous le disions en introduction « Bonne santé » à tous les habitants d'autant plus que nous avons appris au détour des discussions la fermeture du centre de secours de La Plagne les inter-saisons... Le discours de Monsieur Le Maire n'a été qu'une série d'arguments non fondés pour motiver sa décision : comme le loup dans la fable, qui justifie sa prétention de manger l'agneau afin de se disculper ; alors que l'agneau démontre point par point l'absurdité du raisonnement du loup... Mais comme pour la minorité que nous sommes, avoir raison ne suffit pas car la force et l'agressivité gagneront toujours face au discours et au langage... Pour autant, nous ne lâcherons rien ! Nous ferons respecter notre droit d'expression : cette liberté fondamentale qui ne peut-être confisquée à personne, et encore moins aux élus de la minorité de La Plagne Tarentaise.

"La démocratie, c'est deux loups et un agneau votant ce qu'il y aura au dîner. La liberté, c'est un agneau bien armé qui conteste le vote." Benjamin Franklin

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier  
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

## LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Une polémique et un départ

Lors du conseil de janvier, alors que nous nous apprêtons à démarrer une nouvelle année 2023 sereine, l'opposition a déployé toute sa verve contre la première délibération présentée. Il s'agissait de demander la mise en sommeil de la caserne des pompiers de Montchavin.

En effet, nous avons été alertés au printemps 2021 du fait qu'il ne restait plus qu'un seul pompier volontaire à Montchavin. En partenariat étroit avec le SDIS73, nos services ont monté une campagne de communication pour recruter des volontaires. Cela est notamment passé par un clip-choc diffusé sur les plateformes web, ainsi que par des réunions publiques sur site.

A l'issue de cette campagne, seuls 4 volontaires se sont fait connaître. Or, pour assurer la pérennité d'une caserne, il faut au moins 7 à 8 pompiers en son sein. C'est pourquoi, en concertation avec le SDIS, nous avons pris la décision douloureuse de mettre en sommeil ce site. S'il advenait que de nombreux candidats se manifestent afin de garantir la continuité du service, nous serions amenés à réexaminer cette question.

Par ailleurs, nous pouvons maintenant indiquer que les démarches entreprises depuis plusieurs mois par Daniel Jean Véniat, maire délégué de Bellentre, commencent à payer, un médecin ayant fait acte de candidature pour la reprise du cabinet de Montchavin.

Enfin, ce conseil fut l'occasion d'une nouvelle qui nous a tous surpris. Jean Luc Boch nous a annoncés le départ de Silvère Say, directeur général des services, comme sous-préfet de Montdidier (Somme) à compter du 16 janvier prochain. Nous le remercions pour le travail effectué et lui souhaitons bonne continuation dans ses nouvelles fonctions. Un recrutement est en cours pour le remplacer.

Liste Jean-Luc Boch

# LA PLAGNE TARENTOISE

## La doyenne de Bellentre

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre et le conseil municipal souhaitent un très bon anniversaire à Marguerite Sicardi épouse Richard, pour ses 98 ans !

Marguerite est la doyenne de la commune historique de Bellentre.

Née le 8 février 1925 à Bonconseil, Marguerite a vécu toute sa vie sur la commune déléguée de Bellentre.

Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre lui a rendu visite dernièrement. Ils ont pu évoquer ensemble toute sa jeunesse, la guerre et l'arrivée de la station qui lui a permis de travailler. Elle tricotait des maillots de corps pour un magasin de sport.

Le jour de son anniversaire, Daniel-Jean Véniat lui a apporté un présent de la part de la collectivité : un beau panier garni préparé par le Relais Savoyard situé à Bellentre. Pour cette belle journée, Marguerite était entourée de ses enfants.



## POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable».

Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous !

N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions !

A bientôt ....Dans le nouveau monde !

### Le saviez vous ?

Depuis le 1er janvier 2023, la Communauté de communes Les Versants d'Aime étend les consignes de tri à tous les emballages sur l'ensemble de son territoire, en même temps que l'ensemble de la Savoie.

Plus de doute possible : tous les emballages sans exception pourront être déposés dans le bac jaune, qu'ils soient en métal, carton, papier ou plastique.

Quelques exemples : bouteilles, bidons, pots de yaourts, barquettes, films et sacs plastiques, tubes de dentifrice ou pots de crèmes cosmétiques. Et pour vous accompagner dans ce changement, un mémo-tri est joint à ce courrier.

Une fois les emballages déposés dans le bac jaune, ils seront envoyés au centre de tri de Chambéry pour être triés puis expédiés vers des usines spécialisées pour être recyclés ou valorisés.

Seule la consigne de tri évolue, les modes de collecte restent inchangés (vous déposerez toujours les emballages et papiers dans le bac jaune, le verre dans le bac vert et les ordures ménagères dans le bac gris).

### Déchets en Tarentaise : je réduis, je trie, j'agis !

Waste in Tarentaise : I reuse, I reduce, I recycle !

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les consignes de tri évoluent. Ce sera plus simple et plus pratique !

**TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS**

- Emballages en plastique
- Petits cartons
- Emballages en métal
- EMBALLAGES EN VERRE
- Papiers

**ORDURES MÉNAGÈRES EN SAC**

LE TRI PLUS SIMPLE !

56

LES VERSANTS D'AIME COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

QR code

Si vous avez des questions, le service environnement des Versants d'Aime se tient à votre disposition par téléphone au 04 79 55 46 86 ou par mail à l'adresse [tri-reduction@versantsdaime.fr](mailto:tri-reduction@versantsdaime.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME

1002 avenue de Tarentaise - 73210 Aime-La-Plagne  
environnement@versantsdaime.fr - 04 79 55 40 27

[www.versantsdaime.fr](http://www.versantsdaime.fr)

## Manifestations

### **BORN TO BE SHOW** **JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

Stade Jean-Luc Crétier - Plagne Centre  
Spectacle ski, son et lumières

**Pré show à 17h30** avec séance de dédicaces des athlètes champions de la Plagne, notamment Tess Ledoux (championne de Slopestyle, médaillée des JO 2022), animation musicale et passage de la mascotte.

**Show à 18h30 à 20h** avec animation, DJ, démonstration de glisses de tous les acteurs de la Station (descente aux flambeaux, ski, freestyle, godille, descente en barquette par les pistes, etc), feu d'artifices.

### **LES DIABLES BLEUS** **SAMEDI 18 MARS 2023** **LA PLAGNE MONTCHAVIN**

Parcours de 6,3km (1000D+) avec un départ aux Coches (1440 m d'altitude) - point culminant à 2340 m d'altitude. Cette course a la particularité de proposer un parcours qui compile une montée et une descente, sur un itinéraire balisé hors-piste.

Autre signe distinctif : la possibilité de participer en équipe. Un cœur bien fait à la montée ne suffit pas, encore faut-il avoir les cuisses pour venir à bout à la descente ! Les compétiteurs évoluent sur l'ancien parcours d'entraînement du 7ème bataillon des Chasseurs Alpins.

Remise des dossards à partir de 7h30

Départ Mass Start à 9h

Départ de la découverte dans la foulée

Inscription avec places limitées uniquement par le lien de réservation jusqu'au vendredi 17 mars 2023 à 17h.

Plus d'information auprès de l'office du tourisme de La Plagne Montchavin - 04.79.07.82.82 ou sur [www.la-plagne.com/rendez-vous](http://www.la-plagne.com/rendez-vous)

### **TRIFACE** **SAMEDI 25 MARS 2023**

La course de ski de randonnée Triface est de retour sur les pistes de La Plagne le 25 mars 2023 à partir de 17h45 !

Avec un départ au coucher du soleil, Triface est l'ultime course du Rando Challenge de La Plagne, destinée aux amateurs comme aux plus sportifs grâce à ses deux formats « Compétition » ou « Loisir ».

Triface vous propose 3 boucles successives correspondant à l'ascension de 3 pics autour de Plagne Centre : Grande Rochette, Verdons et Bécoin. Fatigué(e) à la fin de la 1ère boucle ? Aucun problème : arrêtez-vous boire une boisson chaude au camp de base de Plagne Centre et soyez classé(e) quand même !

Pour les plus acharné(e)s, tentez d'effectuer les 3 boucles et faites partie des finishers !

Envie de vivre une expérience inédite en famille ou entre amis ? Vous pouvez également choisir de faire la course par équipe de 3 !

Course ouverte aux plus de 16 ans :

- Dames

- Hommes

- Equipes de 3 (dames, hommes ou mixte)

Retrouvez plus de détails sur notre site internet : <https://www.la-plagne.com/rendez-vous/rendez-vous/triface-1>

**INSCRIPTIONS OUVERTES jusqu'au 25 mars 12h00**

Pour se faire, rendez-vous sur :

[https://www.njuko.net/triface2023/select\\_competition](https://www.njuko.net/triface2023/select_competition)

## Informations

### **ASSOCIATION LES JARDINS**

L'association des Jardins de Macot vous invite à son Assemblée Générale le vendredi 17 mars à 19h à la salle polyvalente de Macot la Plagne- Chef lieu.

Elle vous remercie de bien vouloir vous acquitter de la cotisation de 25 euros pour avoir accès à l'eau d'arrosage.

Pour tous renseignements : [jardinsdemacot@gmail.com](mailto:jardinsdemacot@gmail.com)

### **EXPLOITATION AUBERGE** **«LE VALEZAN»**

La commune de La Plagne Tarentaise recherche un preneur à bail commercial pour l'exploitation de l'auberge «Le Valezan», située sur la commune déléguée de Valezan.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des modalités de la procédure (dossier de consultation, calendrier, composition du dossier de candidature etc...) dans le dossier de consultation téléchargeables aux adresses suivantes :

<https://www.marches-publics.info>

ou <https://www.laplagne-tarentaise.fr>

### **TRAVAUX STADE MALADIÈRE**

Fermeture du Pump Track et de la voie verte

**La Communauté de communes des Versants d'Aime va engager d'importants travaux sur le stade de la Maladière à compter du lundi 13 février jusqu'au mois de septembre 2023.**

L'objectif est de proposer un site plus fonctionnel pour l'ensemble des utilisateurs (clubs sportifs, collègues, usagers, associations) : aménagement d'une piste d'athlétisme, terrain de foot synthétique, aires de saut et de lancer, mini terrain de basket, piste d'entraînement de trail...

Pour des raisons de sécurités liées au chantier, le Pump Track sera fermé durant cette période du lundi au vendredi inclus (Ouverture les samedis et dimanches uniquement).

L'accès à la voie verte et au Pump Track depuis Aime-la-Plagne se fera uniquement en passant par le pont Napoléon avant de rejoindre l'aire de chaînage.

Une signalétique spécifique sera mise en place sur site pour indiquer aux usagers le chemin à suivre en toute sécurité.

### **ÉNERGIES -**

#### **AIDE AUX PROFESSIONNELS**

De nouvelles aides pour les professionnels : le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité !

Depuis le 1er janvier 2023, certaines entreprises éligibles peuvent bénéficier de nouvelles aides mises en place par le gouvernement : le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité. Grâce à ces aides, une partie du montant de la consommation d'électricité pourra être prise en charge par l'État. Pour en bénéficier, les entreprises doivent obligatoirement déclarer leur éligibilité auprès de leur fournisseur énergie.

Les entreprises peuvent connaître leur éligibilité en remplissant le formulaire dédié, avant le 31 mars 2023.

Informations sur :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises>